



ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



Table des matières

1.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
	STEP du Bourg (GIGOUZAC).....	6
	STEP du Bourg (ARCAMBAL)	7
	STEP de Pasturat (ARCAMBAL).....	8
	STEP du Bourg CATUS	9
	STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY).....	10
	STEP de la Ville (CAHORS).....	11
	STEP du Bourg (VERS)	12
	STEP du Bourg (DOUELLE)	13
	STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	14
	STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	15
	STEP de Lamothe (CATUS).....	16
	STEP du Bourg (SAINT-MEDARD).....	17
	STEP du Bourg (CABRERETS)	18
	STEP CAHORS-LACAPELLE	19
	STEP du Bourg (FONTANES).....	20
	STEP du REIGNAC (CAILLAC).....	21
	STEP du Bourg (SAINT-GERY)	22
1.1.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	23
1.1.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	23
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	24
2.1.	Modalités de tarification.....	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	25
2.3.	Recettes	25
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	26
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	26
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	28
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	31
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	32
4.1.	Montants financiers	32
4.2.	Etat de la dette du service	32
4.3.	Amortissements.....	32
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	32
5.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	34
6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS.....	35

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : GRAND CAHORS (CA)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arcambal, Boissières, Cabrerets, Cahors, Caillac, Calamane, Catus, Douelle, Espère, Fontanes, Gigouzac, Lamagdelaine, Mercuès, Nuzéjols, Saint Géry-Vers, Saint-Denis-Catus, Saint-Médard
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 08/04/2021

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**. Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D2010)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 994** habitants au 31/12/2021 (20 840 au 31/12/2020).

1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 828** abonnés au 31/12/2021 (hors Bellefont la Rauze) (13 893 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/20	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/21	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/21	Nombre total d'abonnés au 31/12/21	Variation en %
ARCAMBAL	253	285		285	12,65
BOISSIERES	74	74		74	0,00
<i>BELLEFONT-LA RAUZE</i>	<i>197</i>	<i>201</i>		<i>201</i>	<i>2,03</i>
CABRERETS	116	104		104	-10,34
CAHORS	9 780	10 007	32	10039	2,65
CAILLAC	253	253	1	254	0,40
CALAMANE	86	85		85	-1,16
CATUS	284	294		294	3,52
DOUELLE	495	508		508	2,63
ESPERE	473	481		481	1,69
FONTANES	54	53		53	-1,85
GIGOUZAC	79	78		78	-1,27
LAMAGDELAINE	357	354		354	-0,84
MERCUES	604	613		613	1,49
NUZEJOULS	127	127		127	0,00
SAINT GERY VERS *	539	390		390	-27,64
SAINT DENIS CATUS	36	36		36	0,00
SAINT MEDARD	53	53		53	0,00
Total général	13860	13996	33	14029	1,22
		<i>Total hors Bellefont la Rauze</i>	33	13828	

* BELLEFONT LA RAUZE: commune sous contrat de Délégation de Service Public avec la Société SAOR jusqu'au 31/12/2021
Les données concernant Bellefont la Rauze sont à titre d'information.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **51,08 abonnés/km**) au 31/12/2021. (51,66 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,52 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. VOLUMES FACTURES



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 447 174	1 214 750	
Abonnés non domestiques	54 912	50 305	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 502 086	1 265 055	-15,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **30** au 31/12/2021 (**33** au 31/12/2020).

1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **62,74** km de réseau unitaire hors branchements,
- **207,98** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **270,72** km (**265,12** km au 31/12/2020).

1.8. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES



Le service gère 17 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEP du Bourg (GIGOUZAC)

Code Sandre de la station : 0546119V001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres à Sables						
Date de mise en service	01/06/1998						
Commune d'implantation	Gigouzac (46119)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	150						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5.4 kg/j	10.8 kg/j	6.3 kg/j	1.35 kg/j	1.35 kg/j	0.22 kg/j	13.2 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	11	40	8	23.1	69.19	5.12	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	97.31 %	95.11 %	98.32 %	77.41 %	96.10 %	97.11 %	Sans objet
Concentration en sortie mesurée suite à un prélèvement réalisé en 2021. La charge entrante théorique est estimée à partir de la consommation d'eau potable des raccordés.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre			Exercice 2020 en tMS		Exercice 2021 en tMS		
Volume total des boues évacuées en tMS			0,45		0,53		
Les boues produites ont été évacuées de manière conforme par évacuation vers une autre STEU.							

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres Plantés						
Date de mise en service	03/08/2007						
Commune d'implantation	Arcambal (46007)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	LOT					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120	35 mg (O2)/l	60 %	70 mg (O2)/l			
	≥ 120	25 mg (O2)/l	80 %	50 mg (O2)/l			
DCO	< 120	200 mg (O2)/l	60 %	400 mg (O2)/l			
	≥ 120	125 mg (O2)/l	75 %	250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120	/	50 %	85 mg/l			
	≥ 120	35 mg/l	90 %	85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	16.92 kg/j	33.84 kg/j	19.74 kg/j	4.23 kg/j	4.23 kg/j	0.705 kg/j	75 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	14	86	23	17.80	54.23	8.44	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	93.79 %	80.94 %	91.26 %	68.44 %	82.65 %	72.95 %	Sans objet
Charges issues de la moyenne de l'autosurveillance sur les 5 dernières années. Concentration mesurée lors de l'autosurveillance 2021.							
Volume total des boues évacuées en tMS							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020 en tMS			Exercice 2021 en tMS		
Total des boues évacuées		0			0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de roseaux.							

STEP de Pasturat (ARCAMBAL)

Code Sandre de la station : 0546007V003

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en service	15/07/2016						
Commune d'implantation	Arcambal						
Capacité nominale STEU en EH (1)	60						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Infiltration dans le sol - Rejet en entité hydrogéologique				
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière		RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière		CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière	
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l		60 % 80 %		70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l	
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l		60 % 75 %		400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l	
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l		50 % 90 %		85 mg/l 85 mg/l	
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0.96 kg/j	1.92 kg/j	1.12 kg/j	0.24 kg/j	0.24 kg/j	0.040 kg/j	2 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	120	275	67	72	110.73	12.60	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	75 %	71.35 %	88.04 %	40 %	99.06 %	98.92 %	Sans objet
Données issues de la charge entrante estimée à partir du de la consommation d'eau potable des raccordés.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021	
Volume total des boues évacuées en tMS				0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres plantés de Roseaux.							

STEP du Bourg CATUS

Code Sandre de la station : 0546064V003

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en service	23/10/2019						
Commune d'implantation	Catus (46064)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	550						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	83						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet en entité hydrographique					
	Nom du milieu récepteur	Le Vert					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	20.29 kg/j	36.38 kg/j	24.14 kg/j	4.26 kg/j	4.26 kg/j	0.45 kg/j	113 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	3	32	2	1.40	44.45	5.07	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	98.33 %	90.06 %	99.06 %	96.29 %	78.57 %	75.52 %	Sans objet
La charge organique entrante est issue de la moyenne des autosurveillances de 2020 et 2021. Le débit est estimé à partir des relevés d'index du totaliseur de volume en entrée.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020			Exercice 2021		
Volume total des boues évacuées en tMS		0			0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les Filtres plantés de Roseaux du 1er étage							

STEP de Bouziès Bas (SAINT GÉRY)

Code Sandre de la station : 0546268V002

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres à Sables						
Date de mise en service	01/02/2010						
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	60						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	Bouziès Bas					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0.3 kg/j	0.6 kg/j	0.35 kg/j	0.075 kg/j	0.075kg/j	0.013 kg/j	0.75 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	Absence de rejet						
Données issues de la charge entrante estimée à partir des suivis de relevés du compteur de bâchées. – Aucun prélèvement n'a pu être réalisé en sortie en raison de l'absence de rejet (infiltration dans le sous-sol)							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020		Exercice 2021			
Volume total des boues évacuées en tMS		0		0			
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse toutes eaux.							

Caractéristiques générales																									
Filière de traitement	Boue activée faible charge																								
Date de mise en service	09/10/2007																								
Commune d'implantation	Cahors (46042)																								
Capacité nominale STEU en EH (1)	49 000																								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 600																								
Prescriptions de rejet																									
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/>	Autorisation en date																							
		28/12/2005																							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface																							
	Nom du milieu récepteur	LOT																							
Arrêté local du 28/12/2005 :																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètres</th> <th>Niveau limite</th> <th>Echantillonnage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5</td> <td>25 mg/l</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>DCO</td> <td>125 mg/l</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>MES</td> <td>35 mg/l</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>NGL</td> <td>15 mg/l</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>Pt</td> <td>2 mg/l</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> </tbody> </table>								Paramètres	Niveau limite	Echantillonnage	DBO5	25 mg/l	Moyenne journalière	DCO	125 mg/l	Moyenne journalière	MES	35 mg/l	Moyenne journalière	NGL	15 mg/l	Moyenne journalière	Pt	2 mg/l	Moyenne journalière
Paramètres	Niveau limite	Echantillonnage																							
DBO5	25 mg/l	Moyenne journalière																							
DCO	125 mg/l	Moyenne journalière																							
MES	35 mg/l	Moyenne journalière																							
NGL	15 mg/l	Moyenne journalière																							
Pt	2 mg/l	Moyenne journalière																							
<p>- un deuxième niveau, dit dégradé correspondant à des pluviométries comprises entre 4 mm par jour et 8mm en 6 heures (pluies mensuelles). Dans cette configuration, la station d'épuration aura une capacité de 73000 équivalents-habitant.</p> <p>Le rejet respectera les performances suivantes</p>																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètres</th> <th>Rendement épuratoire minimum</th> <th>Echantillonnage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5</td> <td>55 %</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>DCO</td> <td>65 %</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>MES</td> <td>85 %</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>NTK</td> <td>15 %</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> <tr> <td>Pt</td> <td>50 %</td> <td>Moyenne journalière</td> </tr> </tbody> </table>								Paramètres	Rendement épuratoire minimum	Echantillonnage	DBO5	55 %	Moyenne journalière	DCO	65 %	Moyenne journalière	MES	85 %	Moyenne journalière	NTK	15 %	Moyenne journalière	Pt	50 %	Moyenne journalière
Paramètres	Rendement épuratoire minimum	Echantillonnage																							
DBO5	55 %	Moyenne journalière																							
DCO	65 %	Moyenne journalière																							
MES	85 %	Moyenne journalière																							
NTK	15 %	Moyenne journalière																							
Pt	50 %	Moyenne journalière																							
Charges rejetées par l'ouvrage																									
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit																		
Charges brutes de substances polluantes collectées	875.4 kg/j	2 342.4 kg/j	1 414.2 kg/j	297.2 kg/j	297.2 kg/j	37.17 kg/j	5 058.9 m ³ /j																		
Concentration en sortie (mg/l)	6.93	40.55	9.48	6.23	10.48	0.97	Sans objet																		
Rendement de la station d'épuration	96 %	91.24 %	96.61 %	89.40 %	82.16 %	86.80 %	Sans objet																		
Données issues de l'autosurveillance 2021																									
Quantité de boues issues de cet ouvrage																									
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021																			
Volume total des boues évacuées en tMS				384,24		400																			
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage																									

STEP du Bourg (VERS)

Code Sandre de la station : 0546331V002

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en service	07/04/1994						
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	900						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	135						
Prescriptions de rejet							
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	15.6 kg/j	31.20 kg/j	18.20 kg/j	3.90 kg/j	3.90 kg/j	0.65 kg/j	49.4 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	3	31	5.60	2.40	6.03	6.40	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	99.05 %	95.09 %	98.48 %	96.96 %	92.36 %	51.36 %	Sans objet
Données issues des résultats de l'autosurveillance sur les 5 dernières années (2017 à 2021). La charge hydraulique est estimée à partir de la moyenne de smesures de 2017, 2018, 2019 et 2021, car la mesure de 2020 sort de l'historique des données du fait d'une pluviométrie très importante et d ela presence d'eaux claires parasites lors de la mesure.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 20201	
Volume total des boues évacuées en tMS				0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans les lits de séchage plantés de Roseaux.							

STEP du Bourg (DOUELLE)

Code Sandre de la station : 0546088V001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en service	07/04/1994						
Commune d'implantation	Douelle (46088)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur	Lot					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière		RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière		CONCENTRATION réductible, moyenne journalière	
DBO5	< 120	35 mg (O2)/l		60 %		70 mg (O2)/l	
	≥ 120	25 mg (O2)/l		80 %		50 mg (O2)/l	
DCO	< 120	200 mg (O2)/l		60 %		400 mg (O2)/l	
	≥ 120	125 mg (O2)/l		75 %		250 mg (O2)/l	
MES (*)	< 120	/		50 %		85 mg/l	
	≥ 120	35 mg/l		90 %		85 mg/l	
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	29.16 kg/j	58.32 kg/j	34.02 kg/j	7.29 kg/j	7.29 kg/j	1.22 kg/j	73 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	8	63	22	6.70	10.45	4.40	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	98 %	92.11 %	95.28 %	93.29 %	89.54 %	73.56 %	Sans objet
Données issues de la moyenne des résultats de l'autosurveillance sur les 5 dernières années (2017 à 2021)							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021	
Volume total des boues évacuées en tMS				0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans les lits de séchage plantés de roseaux.							

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres à Sables						
Date de mise en service	01/03/2001						
Commune d'implantation	Saint-Denis-Catus (46264)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	187						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	28						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur	fossé rejoignant le Vert					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3.12 kg/j	6.24 kg/j	3.64 kg/j	0.78 kg/j	0.78 kg/j	0.13 kg/j	7.8 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	26	126	49	39.9	44.86	3.86	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	93.50 %	84.25 %	89.50 %	60.10 %	98.51 %	97.71 %	Sans objet
La charge entrante est estimée à partir de la consommation d'eau potable des raccordés. Les concentrations en sortie sont issues de l'analyse d'un échantillon partiel.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020			Exercice 2021		
Volume total des boues évacuées en tMS		0			0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée dans la fosse toutes eaux							

STEP des MASSERIES (SAINT GÉRY)

Code Sandre de la station : 0546268V003

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres Plantés						
Date de mise en service	01/01/2014						
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	190						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	Les Masseries					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4.5 kg/j	9 kg/j	5.25 kg/j	1.13 kg/j	1.13 kg/j	0.19 kg/j	11.3 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	1	30	2	1.60	69.63	9.16	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	99.75 %	96.23 %	99.57 %	98.39 %	30.06 %	44.94 %	Sans objet
La charge entrante estimée à partir du suivi du totaliseur de volume entrant. Les concentrations en sortie sont issues de l'analyse d'un échantillon partiel.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020			Exercice 2021		
Volume total des boues évacuées en tMS		0			0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres du 1er étage							

STEP de Lamothe (CATUS)

Code Sandre de la station : 0546064V004

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en service	30/11/2016						
Commune d'implantation	Catus (46064)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	80						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet difus - milieu					
	Nom du milieu récepteur	Sous-sol					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.92 kg/j	3.84 kg/j	2.24 kg/j	0.48 kg/j	0.48 kg/j	0.08 kg/j	4.8 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	1	30	4	1.20	75.23	7.51	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	99.75 %	96.25 %	99.14 %	98.80 %	24.77 %	54.94 %	Sans objet
La charge entrante estimée à partir du suivi des volumes entrants. Les concentrations en sortie sont issues de l'analyse d'un échantillon partiel.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre			Exercice 2020		Exercice 2021		
Volume total des boues évacuées en tMS			0		0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres du 1er étage							

STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)

Code Sandre de la station : 0546280V001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Lagunage naturel						
Date de mise en service	27/07/1995						
Commune d'implantation	Saint-Médard (46280)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	200						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur	ruisseau LE VERT					
Arrêté national : 21 juillet 2015 (lagunage)							
Paramètre :	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)	
DBO5 filtrée	35	ou	60			70	
DCO filtrée	200	ou	60			400	
MES filtrée			50			150	
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4.5 kg/j	9 kg/j	5.25 kg/j	1.125 kg/j	1.125 kg/j	0.19 kg/j	11.2 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	11	70	10	13.7	13.94	2.82	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	97.26 %	91.29 %	97.87 %	86.36 %	99.33 %	98.65 %	Sans objet
La charge entrante est estimée à partir de la consommation d'eau potable des raccordés. Les concentrations en sortie sont issues de l'analyse d'un échantillon partiel.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre			Exercice 2019		Exercice 2020		
Volume total des boues évacuées en tMS			0		0		
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les Filtres plantés de Roseaux du 1er étage							

STEP du Bourg (CABRERETS)

Code Sandre de la station : 0546040V001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Disques biologiques						
Date de mise en service	02/08/2004						
Commune d'implantation	Cabrerets (46040)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	500						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur	CELE					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière			
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l	60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l			
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l	60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l			
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l	50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	11.88 kg/j	23.76 kg/j	13.86 kg/j	2.97 kg/j	2.97 kg/j	0.50kg/j	44.4 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	7	67	16	6.70	78.96	10.20	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	97.38 %	87.48 %	94.87 %	89.98 %	-18.04 %	8.51 %	Sans objet
Charges organiques évaluées par la moyenne des 4 dernières mesures d'autosurveillance (2017 à 2021). Charge hydraulique calculées à partir du temps de fonctionnement des pompes du relevage principal.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2020			Exercice 2021		
Volume total des boues évacuées en tMS		1,54			1,57		
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.							

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres Plantés						
Date de mise en service	01/06/2011						
Commune d'implantation	Cahors (46042)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	420						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	63						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	Lacapelle					
Arrêté local du 29/04/2011							
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)						
DBO5	25						
DCO	125						
MES	35						
NTK	20						
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5.26 kg/j	11.87 kg/j	5.59 kg/j	1.3 kg/j	1.3 kg/j	0.13 kg/j	11.1 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	2.5	48	2.4	9.85	47.06	9.78	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	99.47 %	99.55 %	99.52 %	91.59 %	97.77 %	95.36 %	Sans objet
Données issues de l'autosurveillance 2021							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020			Exercice 2021			
Volume total des boues évacuées en tMS	0			0			
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface du premier étage de filtres plantés de Roseaux du 1er étage							

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Filtres Plantés						
Date de mise en service	01/08/2005						
Commune d'implantation	Fontanes (46109)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	183						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	28						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière		RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière		CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière	
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l		60 % 80 %		70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l	
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l		60 % 75 %		400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l	
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l		50 % 90 %		85 mg/l 85 mg/l	
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4.2 kg/j	8.4 kg/j	4.9 kg/j	1.05 kg/j	1.05 kg/j	0.175 kg/j	11 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	1	30	2	1.5	44.53	4.71	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	99.74 %	96.07 %	99.55 %	98.43 %	97.91 %	97.79%	Sans objet
La charge entrante est estimée à partir de la consommation en eau potable des raccordés. Les concentrations en sortie sont issues de l'analyse d'un échantillon partiel.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021	
Volume total des boues évacuées en tMS				0		0	
La totalité des boues produites est stockée et minéralisée en surface des filtres du 1er étage.							

STEP du REIGNAC (CAILLAC)

046-200023737-20220928-DL_37_28_09_22-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

Code Sandre de la station : 0546044V002

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en service	24/03/2009						
Commune d'implantation	Caillac (46044)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	5000						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 075						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	Caillac					
Arrêté local du : 06/06/2007							
Paramètre :	Concentration maximales (mg/l)	Rendements minimum (%)		Valeurs rédhitoires (mg/l)			
DBO5	25	70		50			
DCO	125	75		250			
MES	35	90		85			
NGL	15	75					
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	144.59 kg/j	280.14 kg/j	185.94 kg/j	30.61 kg/j	30.61 kg/j	3.60 kg/j	499.64 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	4.81	39.79	5.59	9.06	15.48	3.28	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	98.34 %	92.90 %	98.50 %	85.21 %	67 %	29.96 %	Sans objet
Données issues de l'autosurveillance 2021.							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021	
Volume total des boues évacuées en tMS				38,1		38	
Les boues produites sont évacuées via une filière conforme par compostage							

STEP du Bourg (SAINT-GERY)

Code Sandre de la station : 0546268V001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement	Lit bactérien						
Date de mise en service	01/07/1990						
Commune d'implantation	Saint Géry-Vers (46268)						
Capacité nominale STEU en EH (1)	400						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60						
Prescriptions de rejet							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur	rivière Lot					
Arrêté national : 21 juillet 2015							
PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière		RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière		
DBO5	< 120 ≥ 120	35 mg (O2)/l 25 mg (O2)/l		60 % 80 %	70 mg (O2)/l 50 mg (O2)/l		
DCO	< 120 ≥ 120	200 mg (O2)/l 125 mg (O2)/l		60 % 75 %	400 mg (O2)/l 250 mg (O2)/l		
MES (*)	< 120 ≥ 120	/ 35 mg/l		50 % 90 %	85 mg/l 85 mg/l		
Charges rejetées par l'ouvrage							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	7.08 kg/j	14.16 kg/j	8.26 kg/j	1.77 kg/j	1.77 kg/j	0.30 kg/j	21.3 m ³ /j
Concentration en sortie (mg/l)	21	109	33	27.30	44.27	9.64	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	93.68 %	83.60 %	91.49 %	67.15 %	46.73 %	30.40 %	Sans objet
Pour les charges, données issues de la moyenne des résultats de l'autosurveillance sur les 6 dernières années (3 mesures en 2016, 2018 et 2020).							
Quantité de boues issues de cet ouvrage							
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre				Exercice 2020		Exercice 2021	
Volume total des boues évacuées en tMS				1.75		1.56	
Les boues sont évacuées de manière conforme par dépotage vers une autre STEU.							

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1.1. QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

1.1.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP du Bourg (GIGOUZAC) (Code Sandre : 0546119V001)	0,45	0
STEP de la Ville (CAHORS) (Code Sandre : 0546042V004)	384,24	400
STEP du Bourg (CABRERETS) (Code Sandre : 0546040V001)	1,54	1,57
STEP du REIGNAC (CAILLAC) (Code Sandre : 0546044V002)	38,1	38
STEP du Bourg (SAINT-GERY) (Code Sandre : 0546268V001)	1,75	1,56
Total des boues évacuées	426,1	441,1

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. MODALITES DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 (**moyenne du territoire du Gd Cahors**) sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité – prix moyens			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	87,67 €	86,65 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,11 €/m ³	1,2 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : moyenne des abonnements du territoire du Gd Cahors

Voici le détail des tarifs pratiqués sur l'ensemble des collectivités (extrait de la délibération de la collectivité) :

a- D'adopter les tarifs suivants applicables pour l'année 2022 :

Commune	Abonnement annuel € HT	Part proportionnelle €/m ³ HT
Arcambal	89,54	1,12
Bellefont-La-Rauze - secteur Laroque-des- Arcs	80,30	1,00
Boissières, Calamane, Nuzéjols, Espère, Merçuès, Caillac	75,87	0,95
Cabrerets	128,10	1,67
Cahors	0	De 0 à 6 000 m ³ annuels : 2,28 De 6 001 à 12 000 m ³ annuels : 1,94 De 12 001 à 24 000 m ³ annuels : 1,70 Plus de 24 001 m ³ annuels : 1,58
Catus	69,15	0,86
Douelle	91,29	1,14
Fontanes	109,28	2,18
Gigouzac	109,02	1,36
Lamagdelaine	77,05	0,96
Pradines	0	2,6428
Saint Denis Catus	93,76	1,17
Saint Gery Vers	87,76	1,10
Saint Medard	82,63	1,03

2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	87,67	86,65	-1,2%
Part proportionnelle	133,20	144,00	8,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	220,87	230,65	4,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	25,09	26,07	3,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,09	56,06	1,8%
Total	275,96	286,71	3,9%
Prix TTC au m³	2,30	2,39	3,9%

2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 630 739,45	2 548 927,88	
Total recettes de facturation	2 630 739,45	2 548 927,88	-3.11 %
Location de compteurs	35 326,77	221 105,05	
Prime de l'Agence de l'Eau	89 307,00	93 801,00	
Autres prestations de services	124 908,63	119 464,49	
Mise à disposition de personnel facturée	6 590,95	7 813,01	
Total autres recettes	256 063,35	442 183,55	+ 72.69 %
Total des recettes	2 886 802,80	2 991 111,43	+ 3.61 %

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 13 996 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	62,48%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	33,77%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	61

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **61 pour l'exercice 2021** (51 pour 2020).

3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P2033)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,4	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	16,92	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	0,96	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	12,92	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,3	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	875,4	100	100
STEP du Bourg (VERS)	15,6	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	29,16	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	3,12	0	0
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	4,5	100	100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,92	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,5	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,88	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	5,26	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	4,2	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	144,59	0	0
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	7,08	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **87** (87 en 2020).

3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,4	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	16,92	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	0,96	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	12,92	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,3	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	875,4	100	100
STEP du Bourg (VERS)	15,6	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	29,16	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	3,12	0	0
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	4,5	100	100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,92	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,5	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,88	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	5,26	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	4,2	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	144,59	100	100
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	7,08	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (GIGOUZAC)	5,4	100	100
STEP du Bourg (ARCAMBAL)	16,92	100	100
STEP de Pasturat (ARCAMBAL)	0,96	100	100
STEP du Bourg (nouvelle) CATUS	12,92	100	100
STEP de Bouziès Bas (SAINT-GERY)	0,3	100	100
STEP de la Ville (CAHORS)	875,4	100	100
STEP du Bourg (VERS)	15,6	100	100
STEP du Bourg (DOUELLE)	29,16	100	100
STEP du Bourg (SAINT-DENIS-CATUS)	3,12	0	0
STEP des MASSERIES (SAINT-GERY)	4,5	100	100
STEP de Lamothe (CATUS)	1,92	100	100
STEP du Bourg (SAINT-MEDARD)	4,5	100	100
STEP du Bourg (CABRERETS)	11,88	100	100
STEP CAHORS-LACAPELLE	5,26	100	100
STEP du Bourg (FONTANES)	4,2	100	100
STEP du REIGNAC (CAILLAC)	144,59	100	0
STEP du Bourg (SAINT-GERY)	7,08	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 87 (100 en 2020).

3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP du Bourg (GIGOUZAC) :

Filières mises en œuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,53
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,53

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP de la Ville (CAHORS) :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	400
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		400

STEP du Bourg (CABRERETS) :

Filières mises en œuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,57
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,57

STEP du REIGNAC (CAILLAC) :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	38
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		38

STEP du Bourg (SAINT-GERY) :

Filières mises en œuvre		tMS
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,56

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	680 000,00 €	1 537 000,00 €
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

Nature des travaux	Montant de travaux [€ HT]
Travaux courants (branchements, réparations...)	223 000
Matériel	198 000
Reports en 2022	1 116 000

4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 789 094,42 €	8 406 809,33 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	807 285,09 €
	en intérêts	253 997,27 €

4.3. AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **1 388 402,91 €** (1 352 244,77 € en 2020).

4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX



Projets à l'étude	Montant prévisionnel de travaux [€ HT]	Année prévisionnelle de réalisation	

AR Prefecture

046-200023737-20220928-DL_37_28_09_22-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

Extension Cabrerets (Pech Merle)	385 000		Report de 2021
Construction STEP St Denis Catus	170 000	2022	Report de 2021
Remplacement canalisation Chaussée Lacombe	220 000	2022	Report de 2021
Etudes schéma directeur hors Cahors + autres	155 000	2022	
Extension réseau St Denis Catus	80 000	2022	
Extension réseau Catus	70 000	2022	
Travaux et études hors Cahors	75 000	2022	
Travaux et études schéma directeur Cahors	280 000	2022	Dont 80 000 € de report 2021
Travaux courants assainissement	410 000	2022	
Matériel	413 000	2022	Dont 160 000 € de report 2021

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 840	20 994
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33	30
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	426,1	441,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,3	2,39
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	51	61
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	87%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	87%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

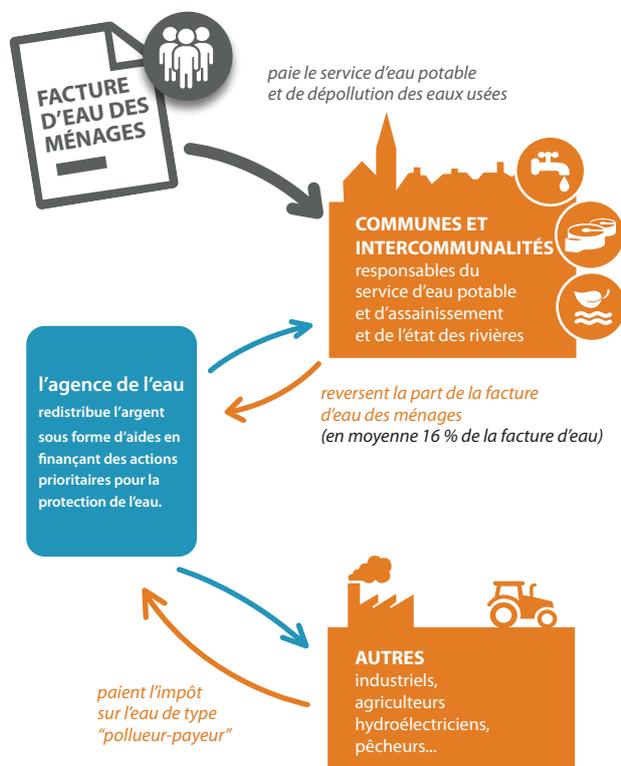
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

AR Prefecture

046-200023737-20220928-DL_37_28_09_22-DE
Publié le 30/09/2022

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats épars

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AR Prefecture

046-200033737-20220928-DL_37_28_09_22-DE
RECU le 30/09/2022
09/2022

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

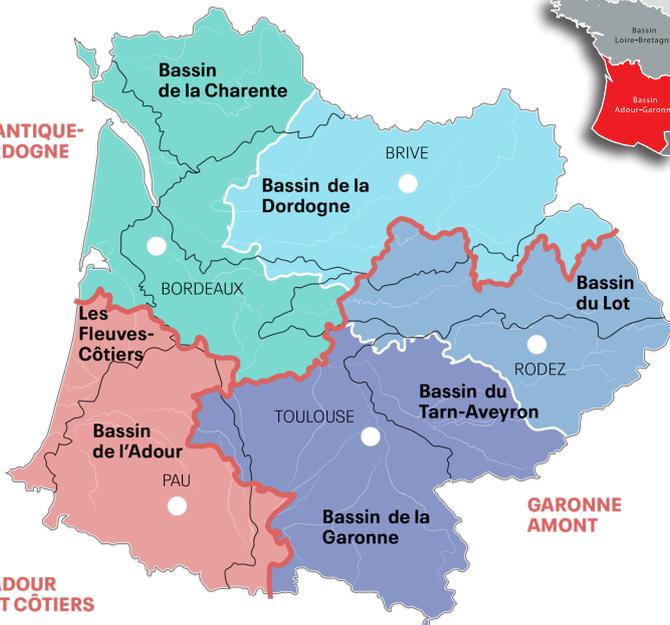
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

ATLANTIQUE-
DORDOGNE

ADOUR
ET CÔTIERS

GARONNE
AMONT



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

